

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIERE  
CANTON DE BERG - HELVIE

## COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

### ARRÊTÉ N° 44-2020

**Permis de détention d'un chien de première ou deuxième catégorie**

#### Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu le Livre II, Titre I du code rural et de la pêche maritime (CRPM) relatif à la garde et la circulation des animaux,

Vu les articles L.211-11 à L.211-19-1 du CRPM,

Vu l'article 1385 du code civil responsabilisant le détenteur d'un animal des dommages causés par lui,

Vu la loi N° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code,

Vu l'arrêté préfectoral de l'Ardèche du 3 avril 2017 fixant la liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens,

Vu l'arrêté préfectoral de l'Ardèche N° 07-2019-07-12-007 du 12 juillet 2019 publiant la liste départementale des personnes habilitées à réaliser la formation des détenteurs de chiens et à leur délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du CRPM,

Vu la demande de permis de détention présentée par Monsieur David RODRIGUEZ, et l'ensemble des pièces annexées,

#### Arrête :

##### Article 1

Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du CRPM est délivré à :

- NOM : **RODRIGUES**

- Prénom : **David**

- Qualité **Propriétaire et détenteur** de l'animal

- Adresse ou domiciliation : **235 Route de Remerquer, 07170 SAINT-MAURICE-D'IBIE**

- Assuré(s) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : **PACIFICA N° de contrat : 9904384908**

- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée **le 3 novembre 2020 par Mélissa NDONGO DIYE**, Instinct de chien, 11 rue des girondins, 07400 LE TEIL, Numéro d'habilitation 2019 02329, préfecture de l'Ardèche

pour le chien ci-après identifié :

- NOM : PRUNE DITE **PHOEBE**
- Race ou type : **AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER**
- Robe : **BLEU PANACHURE BLANCHE**
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des Origines Français (LOF) : **3 AME.ST.131679/0**
- Catégorie : 1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>
- Date de naissance ou âge : **20/09/2019**
- Sexe : **FEMELLE**

N° d'identification **250268722012630** par puce électronique

- Evaluation comportementale effectuée le **27/05/2020** par le **Docteur Christophe TRUCHELUT**, Clinique Vétérinaire de l'Olivier, Quartier Lansas à Villeneuve de Berg, 07170
- Classement au niveau de risque : 1  2  3  4

### **Article 2**

La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la validité permanente :

- **de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,**
- **des vaccinations en vigueur dont la vaccination antirabique du chien.**

### **Article 3**

En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

### **Article 4**

Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil N° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 5**

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 20 novembre 2020



Pierre-Henri CHANAL  
Maire